



SNUipp

Syndicat National Unitaire des
Instituteurs, Professeurs des
écoles et Pegg

École 24



FSU

Fédération
Syndicale
Unitaire

Le bulletin de la section départementale du
SNUipp-FSU Dordogne

BULLETIN n°1 - 1er trimestre 2022 - janvier - SNUipp-FSU24

MARSAC PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 18 janvier 2022

Grève le jeudi 27 janvier

- pour nos conditions de travail
- pour nos salaires
- pour notre statut
- pour nos retraites



Grève du 13 janvier
devant la DSDEN24

.....

.....

pages	SOMMAIRE
1	✧ Une
2	✧ Edito ✧ Modalités de la grève
3	✧ Communiqué intersyndical
4	✧ Pétition intersyndicale
5	✧ Communiqué AESH
6	✧ Les motifs de cette grève
7	✧ Bulletin de syndicalisation
8	✧ Agenda * Ris * A retenir

**LE VIRUS
C'EST LUI !**

**LE REMEDE
C'EST NOUS !**



« C'est dans la rue qu'ça s'passe ! »

La grève du 13 janvier, quasi-unitaire et initiée par le SNUipp-FSU, a démontré, si cela était encore à prouver, que c'est par une mobilisation massive donc réussie et par la manifestation que nous parviendrons à faire bouger ce pouvoir. En Dordogne, comme partout en France, c'est dans la rue que nous avons exprimé notre exaspération et notre colère. Nous n'avons pas fait grève contre un virus, mais contre le ministre, ses méthodes brutales, ses annonces contradictoires, son mépris des personnels, des élèves et de leurs familles. Nous avons fait grève pour des postes et des moyens, pour exiger le respect et pour défendre cette jeunesse sacrifiée à laquelle on inflige de surcroît un coton dans le nez tous les 2 jours... Héroïques sont les personnels, courageux sont nos élèves !

Depuis 2 ans, notre quotidien se heurte à un virus qui entrave nos libertés individuelles et collectives, qui massacre nos conditions de travail et les conditions d'apprentissage de nos élèves. Mais surtout, depuis 5 ans, l'école est impactée par un autre virus, bien plus dangereux encore : la politique néolibérale désastreuse d'un ministre et d'un gouvernement qui n'ont eu de cesse de brutaliser les personnels et de détruire méthodiquement le Service Public d'éducation.

La mobilisation et l'action de la rue ont forcé le gouvernement à réagir, avec le premier ministre lui-même. Il ne faut pas s'arrêter là car les annonces faites par Blanquer sont largement insuffisantes au regard des attentes et des besoins exprimés sur le terrain. La pagaille du protocole continue dans les écoles et le quotidien est toujours aussi compliqué pour les personnels et les élèves. Les moyens annoncés à l'échelle du territoire national sont dérisoires : vivier de contractuels quasi-vide, listes complémentaires presque épuisées, soutien à la direction d'école à hauteur d'un personnel par circo : sans commentaire !

La force collective de nos actions montre néanmoins que des revendications peuvent être obtenues dans la période. Tous ensemble, maintenons la pression, la grève de jeudi traduisait bien plus qu'une colère contre les protocoles. Les racines de la colère sont bien plus profondes.

Débattons dans les écoles, dans les salles des maîtres ! Au moment où la préparation de la rentrée va s'amorcer avec la tenue des instances de carte scolaire, exigeons des moyens pour l'École : baisse des effectifs dans toutes les classes, moratoire sur les fermetures, renforcement des RASED, des capacités de remplacement, retour des PMQC, augmentation des places aux concours, revalorisation de tous les personnels accompagné du dégel du point d'indice, titularisation et statut pour les AESH...

Un collectif et un plan d'urgence sont indispensables, pour l'avenir de notre jeunesse. Le jeudi 27 janvier, par la grève nationale interprofessionnelle, nous porterons ensemble ces revendications !

Nous avons fait bouger « un peu » le gouvernement, nous allons continuer, et « c'est dans la rue qu'ça s'passera ! »

Alain Chabrillangeas : co-secrétaire du SNUipp-FSU24

Modalités pratiques de la grève du jeudi 27 janvier

Avant la grève : à retrouver sur notre site : <http://24.snuipp.fr/spip.php?article5268>

- modèle de lettre aux parents
- déclaration d'intention
- enquête grève
- pétition

Le jour de la grève :

- Manifestation à 10h30 : Périgueux - Palais de Justice
- Manifestation à 15h00 : Bergerac – Palais de Justice

Communiqué intersyndical



Personne ne peut ignorer le contexte social et économique, les augmentations des produits de première nécessité, de l'énergie comme de l'alimentation et, finalement, du coût de la vie pour toutes et tous, jeunes, actifs, demandeurs d'emploi et retraités.

Personne n'ignore que seuls les salaires, les pensions et les aides et allocations continuent de stagner ou même de baisser au regard de l'inflation, de décrocher par rapport aux qualifications, dans le privé comme dans le public.

Si, dans certains secteurs et entreprises, des mobilisations et des négociations ont permis d'obtenir des revalorisations de salaires, trop souvent encore les négociations sont au point mort ou les propositions des employeurs loin du compte.

Les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, Fidl, MNL, Unef et UNL ne peuvent s'en satisfaire et n'entendent pas en rester là !

Sans augmentation du point d'indice et du Smic, il n'y aura aucune avancée pour les salarié.e.s dont les minima de branche sont actuellement en dessous du salaire de base minimum.

Les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, Fidl, MNL, Unef et UNL contestent, dans le même temps, que le gouvernement ait maintenu sa réforme de l'assurance chômage qui aura pour conséquence d'enfermer de trop nombreux salariés dans des emplois à faible salaire, à temps partiel ou en CDD.

Les retraité.e.s, très massivement mobilisé.e.s, attendent toujours une réponse pour une augmentation immédiate de leur pension, retraite de base et retraite complémentaire, dont la dernière revalorisation a été plafonnée à un niveau très inférieur à l'inflation.

La jeunesse, confrontée à une grande précarité de vie et de travail, à la pauvreté, accentuées par la crise sanitaire, économique et sociale, doit obtenir une réponse à l'encontre des réformes libérales, de l'éducation, de la formation, de l'assurance chômage, décidées par le gouvernement.

Les organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, Fidl, MNL, Unef et UNL soutiennent les actions et mobilisations organisées dans les jours et semaines qui viennent pour exiger des augmentations de salaires et défendre les emplois et conditions de travail et appellent à une mobilisation interprofessionnelle sur les salaires et l'emploi le jeudi 27 janvier 2022.

Il est urgent et indispensable d'agir toutes et tous ensemble, par la grève et les manifestations, pour l'augmentation immédiate de tous les salaires du privé comme du public, des allocations pour les jeunes en formation et en recherche d'emploi, ainsi que d'améliorer les pensions des retraité.e.s.

Montreuil, le 17 décembre 2021



Dégel du point - Mesures générales pour les salaires et les pensions : maintenant !

Signez et faites signer la pétition avant le 27 janvier ici :

<https://24.snuipp.fr/spip.php?article5268>

Cher-es collègues,

Les organisations syndicales de la fonction publique CGT, FSU, Solidaires et FA vous appellent aujourd'hui à signer une pétition et / ou à la transformer en motion à voter pendant les heures d'information syndicale, réunions, assemblées générales, etc. **avant le 27 janvier**, journée de mobilisation public/privé au cours de laquelle nos organisations remettront cette pétition à la ministre de la transformation et de la fonction publiques.

Le questionnement sur l'utilité des pétitions est légitime mais face à un gouvernement sourd à nos revendications, il faut s'emparer de toutes les possibilités de donner à voir la réalité et la profondeur des colères et ce sous toutes les modalités possibles.

Il nous appartient de construire tout-es ensemble la journée du 27 janvier, et d'en faire aux côtés des salarié-es du privé, de la jeunesse, des retraité-es, un moment fort de cette expression, par la grève, les manifestations et les rassemblements.

Cette pétition est aussi un moyen d'exprimer notre colère. Le gel de la valeur du point dans un contexte de reprise de l'inflation, plus largement la dégradation des rémunérations et des conditions de travail ne sont plus tenables : faisons-le entendre le plus fort possible à la Ministre et au gouvernement, à charge aussi aux candidates et candidats aux élections de se positionner sur celles-ci.

En tous cas, nous nous engageons à faire vivre cette pétition ! Toutes et tous ensemble, imposons l'augmentation des rémunérations

AESH : amplifions et massifions la mobilisation pour gagner !



La mobilisation des personnels AESH du 19 octobre a été un succès incontestable, démontrant que la colère s'amplifie. Cette journée d'action, largement relayée dans les médias, a rassemblé des cortèges imposants partout en France ce qui traduit bel et bien que leur niveau de mobilisation ne faiblit pas. Parce que ces personnels aspirent à exercer leur métier dans des conditions dignes et parce que le ministre reste sourd à leurs revendications, l'intersyndicale FSU, FO, CGT Éduc'action, SUD Éducation et SNCL appelle de nouveau les personnels AESH à une journée d'action le jeudi 27 janvier 2022.

Les AESH contribuent pleinement par leur professionnalisme à la réussite de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Pourtant, le ministère poursuit son attitude méprisante envers ces collègues :

- la précarité et un salaire insuffisant avec des temps incomplets imposés ;
- les PIAL qui dégradent leur santé mentale et physique, ainsi que leur vie sociale, avec la multiplication des abus ;
- la perte de sens de leur métier, avec le saupoudrage de l'accompagnement des élèves ;
- le manque de reconnaissance par l'institution.

Leurs revendications sont plus que jamais légitimes. L'intersyndicale FSU, FO, CGT Éduc'action, SUD Éducation et SNCL appelle les AESH à se mobiliser massivement par la grève et la manifestation pour :

- augmenter les rémunérations de toutes et tous les AESH sur toute leur carrière, avec comme objectif l'alignement sur la grille de catégorie B ;
- leur garantir la possibilité de travailler à temps complet pour vivre dignement de leur travail ;
- abandonner les PIAL et la politique de mutualisation des moyens ;
- créer un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH ;
- donner l'accès à des formations qualifiantes à la hauteur des missions ;
- recruter les AESH qui manquent pour permettre à tous les élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur de leurs besoins.

Le sort réservé aux AESH s'inscrit dans une politique inacceptable de précarisation des personnels de la Fonction publique. L'obtention d'un statut pour les AESH serait une victoire pour l'ensemble des personnels du service public d'éducation. L'intersyndicale appelle à poursuivre ce mouvement avec l'ensemble des personnels pour obtenir la satisfaction des revendications des AESH.

Elle appelle à faire du jeudi 27 janvier une grande journée nationale de grève et de mobilisation dans les départements et académies.

Elle appelle les AESH à se saisir de la mobilisation interprofessionnelle du 27 janvier pour l'emploi et les salaires. Nos organisations syndicales encouragent toutes les initiatives qui favoriseront une apparition forte des AESH (rassemblements, cortèges spécifiques d'AESH). Les assemblées générales seront l'occasion de mener le débat pour renforcer la mobilisation dans l'action commune la plus large possible afin de construire le rapport de force nécessaire à la satisfaction des revendications. Nos organisations se reverront le 27 janvier au soir pour décider des suites à donner à la mobilisation des AESH.

Pour l'intersyndicale AESH

La question des salaires....

L'édition 2021 du rapport OCDE «Regards sur l'éducation» confirme le déclassement salarial des PE en France.

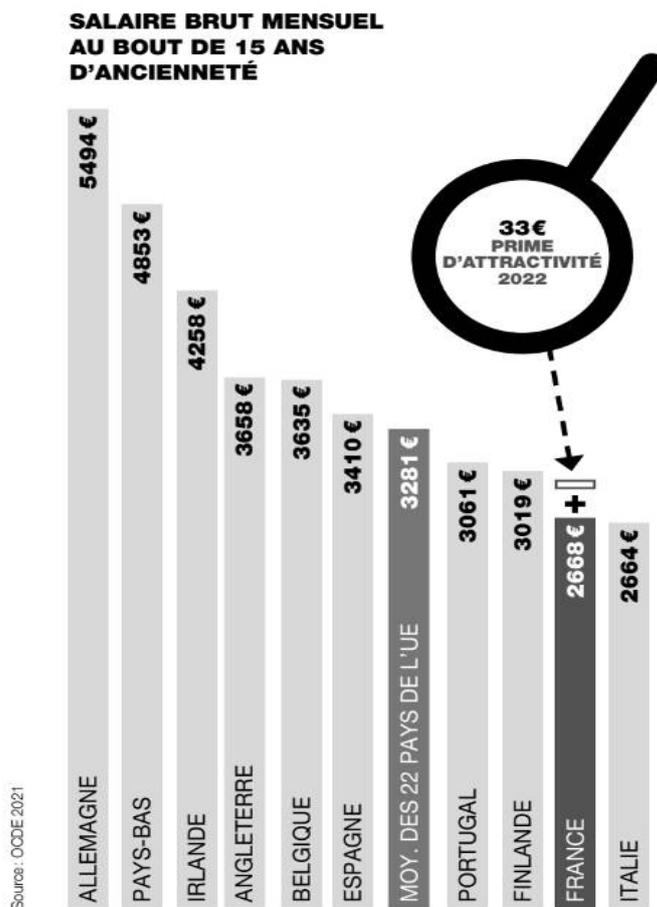
Tandis que les salaires enseignants après 15 ans d'exercice ont augmenté de 6 à 7% en moyenne dans l'OCDE entre 2010 et 2020, ils ont stagné en France avec une progression limitée à 1%.

Les pertes de pouvoir d'achat cumulées s'élèvent à 284€ bruts mensuels.

Les comparaisons internationales permettent de mesurer le chemin à parcourir vers la «revalorisation historique».

En début de carrière, l'écart de rémunération avec la moyenne européenne est déjà de 10,7% et culmine à 22,9% après 15 ans.

L'OCDE confirme un rapport du simple au double entre les salaires du primaire en France et en Allemagne. La preuve que d'autres choix sont possibles.



... et tout le reste

- **Gel du point d'indice** : La politique de gel de la valeur du point d'indice poursuivie presque sans interruption depuis plus de 10 ans entraîne des pertes de pouvoir d'achat considérables pour les agents de la Fonction publique. Dans le même temps, la revalorisation des pensions est plus que jamais d'actualité. À ce stade, le gouvernement continue de refuser de s'engager sur le dégel du point d'indice et sur le principe de mesures générales d'augmentation des salaires et pensions au bénéfice de l'ensemble des agent-es et retraité-es de la Fonction publique. Il refuse aussi de prendre les mesures qui s'imposent pour l'égalité salariale entre les femmes et les hommes et la revalorisation des filières à prédominance féminine.
- **Le jour de carence** : punis pour avoir été malades : Quand on est en congé maladie, la Sécu verse une indemnité journalière en lieu et place de la paye de l'employeur. MAIS: La sécu ne prend pas en charge le premier jour de congé maladie (ou les trois premiers jours dans le privé) appelé jour de carence. Seulement quand les accords salariaux le prévoient, c'est l'employeur qui alors prend le relai en payant son employé ce(s) jour(s)-là (environ 3/4 des salariés du privé couverts par des accords). Dans le cas de l'Éducation Nationale ce serait à notre employeur de nous payer ce jour de carence s'il y avait un accord salarial
- **Fin du statut de fonctionnaire** : entre 2005 et 2019, le nombre d'agents recrutés sans avoir le statut de fonctionnaire a augmenté de près de 50 %.
- **Réforme des retraites** : Si les contours de la réforme des retraites sont encore flous, il semblerait bien que cette dernière ait lieu en cas de réélection d'Emmanuel Macron lors des élections présidentielles de 2022. Une réforme qui pourrait prévoir le report de l'âge légal de départ à la retraite, ainsi que la fin des régimes spéciaux et l'instauration d'une pension minimale pour les retraités à taux plein.

Agenda

Nous y étions :

- 7 janvier : audience Dasen
- 13 janvier : grève éducation nationale
- 19-20 janvier : CN
- 21 janvier : congrès départemental FSU (visio)
-

Nous y serons :

- 27 janvier : grève interprofessionnelle
- du 31 janv au 4 fev : congrès national FSU
- 8 février : CTSD 1er degré Carte scolaire
- 11 février : CDEN Carte scolaire

*GT = groupe de travail *CAPD = commission administrative paritaire départementale *CS = conseil syndical *CN = conseil national
*CTSD = Comité technique spécial départemental *CDEN = Conseil départemental de l'éducation nationale
*CDAS = commission départementale de l'action sociale

Janvier - Février : dates importantes

- **Janvier** : demande de détachement avant le 19 janvier
- **Février** : opération de carte scolaire

Facebook



Programmation des RIS

Les dates de ces réunions d'informations syndicales peuvent varier en fonction de contraintes de dernière minute. Chaque collègue a droit à 9 heures d'information syndicale par année scolaire. Cela correspond chez nous à 3 RIS dans l'année. Déduction possible des heures de présence aux RIS, des 18h d'animations pédagogiques (que la RIS et l'animation aient lieu en même temps OU non) et/ou des 6h de la journée de solidarité. Les enseignants intéressés par une RIS doivent informer leur IEN au moins une semaine avant la réunion syndicale. Les informations concernant les Ris, calendrier et modèles de lettres pour participer sont sur notre site à l'adresse suivante :

<http://24.snuipp.fr/spip.php?article4804>

Les dates et lieux des Ris pour le second semestre ne sont pas encore programmées.

Dans le même temps nous organisons des tournées d'école.

A retenir

Voici une liste non exhaustive des opérations administratives traitées par la DSDEN en CAPD ou CTD. Les dates sont données à titre indicatif ; elles peuvent varier d'une année à l'autre.

Liste d'aptitude direction

- Dépôt du dossier (mi-octobre)
- Résultats Capd (janv)

CAFIPEMF

- Dépôt du sujet de mémoire (oct)
- Dépôt dossier d'inscription (nov)

Retraite

- Dépôt du dossier (fin septembre)

Supplément familial de traitement

- Retour du dossier (mi-octobre)

Promotions

- CAPD (nov)
- Hors classe et classe exc (mai-juin)

CAPASH

- Dépôt du dossier (en décembre)
- Résultats (en mars)

Permutations informatisées

- Ouverture du serveur (novembre)
- Résultats (début mars)

Intégrer le 2nd°

- Dépôt du dossier (en janvier)
- Résultats (en juin)

Congés formation professionnelle

- Dépôt du dossier (en février)
- Résultats fin d'année scolaire

Temps partiel

- Dépôt du dossier (fin mars)
- Résultats (mai-juin)

Ineat-Exeat

- Dépôt du dossier (fin mars)
- Résultats (mai-juin-juillet)

Mouvement

- 1ère phase (mars-avr)
- résultats (mai-juin)

Carte scolaire

- Début janvier (GT)
- Fin mars (CTD-CDEN)

« Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique de la section - Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant, en vous adressant à SNUipp-FSU 24 Bourse du travail-26 rue Bodin-24029-PÉRIGUEUX CEDEX »

SNUipp-FSU Dordogne - Bourse du Travail - 26, rue Bodin - 24029 PÉRIGUEUX CEDEX

Téléphone : 05 53 08 21 25 - courrier : snu24@snuipp.fr - site : <http://24.snuipp.fr/>

Permanences : du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h

répondeur téléphonique et courrier électronique hors permanences

ECOLE 24 ♦ SNUipp-FSU Bourse du Travail 26 rue Bodin 24029 PÉRIGUEUX CEDEX ♦ Directeur de publication : Alain Delmon
Imprimerie Spéciale ECOLE 24 - Périgueux ♦ Trimestriel - le n°: 0.76 € ♦ CPPAP 0922S07419 ♦ ISSN 1241 9214

Bulletin syndical de la section départementale du SNUipp-FSU Dordogne